

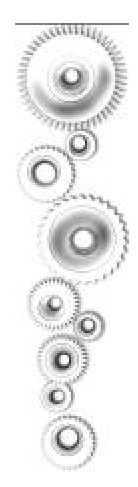
Passeport escalade
Guide d'utilisation

à usage des clubs et des cadres





Sommaire



1 PRESENTATION

Les passeports escalade de la FFME permettent au pratiquant de situer son niveau d'autonomie et de performance sur une échelle de couleur !

C'est un outil reconnu et utilisé ; au cours des 4 dernières saisons, ce sont plus de 16 000 licenciés, originaires de 860 clubs, qui ont validé un ou plusieurs niveaux de passeport escalade. Aujourd'hui, le rythme est de 9 000 couleurs validées par an.

1.1 LE PASSEPORT ESCALADE

Une échelle de couleur sur 9 étapes pour se situer des « premiers pas » dans l'activité jusqu'à des performances diversifiées (grandes voies, bloc ou difficulté sur site naturel ou en compétition …) :

- Premiers pas...
- Passeport Blanc : je grimpe !
- Passeport Jaune : je grimpe en tête
- Passeport Orange : je grimpe en autonomie sur SAE
- Passeport Vert : je grimpe sur SNE d'une longueur
- Passeport Bleu : je grimpe en autonomie sur SNE d'une longueur
- Passeport Violet : mes premières grandes voies
- Passeport Rouge : grands espaces et performances
- Passeport Noir : toutes les escalades difficiles

3 niveaux d'autonomie et 3 milieux de pratique :

- **Orange** : autonomie sur SAE
- **Bleu** : autonomie en site sportif d'une longueur
- **Rouge grands espaces** : autonomie en site naturel de plusieurs longueurs

1.2 OBJECTIFS DU DISPOSITIF PASSEPORT

1.2.1 POUR LE LICENCIE :

- Disposer d'un outil simple lui permettant de situer son niveau de pratique
- Pouvoir mesurer ses progrès et donc inscrire sa pratique dans la durée

1.2.2 POUR LES CADRES ET LE CLUB :

- Proposer des objectifs dans la formation des adhérents
- Structurer l'activité du club
- Donner une image de sérieux et de rigueur à l'offre du club

1.2.3 POUR LA FFME :

Aider et soutenir l'action de ses clubs :

- Proposer un système de formation personnelle cohérent
- Uniformiser les étapes d'apprentissage et leur évaluation

Favoriser la prévention des accidents

- Mettre en place un apprentissage et une évaluation rigoureux des techniques de sécurité
- Adopter une attitude responsable

Fidéliser le licencié :

- Inciter ses licenciés à une dynamique de progrès



1.3 LE PASSEPORT AU SERVICE DES CLUBS

Pour simplifier le document, l'appellation générique « club » regroupe : les clubs affiliés à la FFME, les sections de club affiliés et les établissements affiliés (salles d'escalade par exemple).

1. – Organiser l'activité du club

Le responsable de club et les cadres (initiateur, moniteur) peuvent s'appuyer sur la progression Passeports pour former des groupes de niveau, permettre l'accès à des créneaux de pratique libre, définir le niveau des voies à ouvrir, organiser une sortie ou une confrontation…

2. – Positionner le club

La progression Passeports devient la référence incontournable pour l'initiation, le perfectionnement ou même la performance. Utiliser les Passeports, c'est donner une image de sérieux et de rigueur à l'offre du club et construire ainsi une relation privilégiée avec les adhérents (mais aussi les parents, les enseignants, la municipalité, les institutions...).

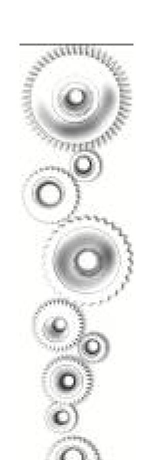
3. – Fidéliser ses adhérents

Le dispositif Passeports propose à chaque pratiquant des buts concrets à atteindre dans des pratiques diversifiées. Un bon moyen pour fidéliser les adhérents ?

Le dispositif Passeports doit être largement diffusé pour en faire un outil partagé par tous.

> ***Est-il obligatoire d'être titulaire du passeport orange pour accéder aux créneaux de pratique individuelle sur SAE (créneaux libres ou sortie autonome) ?***
>
> *La fédération n'a jamais imposé un passeport particulier pour accéder à des créneaux clubs dits « AUTONOMES sur SAE". Il est de la responsabilité du président du club de (faire) vérifier le niveau d'autonomie du pratiquant (cf. dossier « conseils d'organisation club »).*





2 LE PASSEPORT ESCALADE

2.1 LE PASSEPORT

Le passeport escalade est guidé par deux impératifs :

- Permettre aux licenciés de progresser en escalade.
- Réduire les accidents tant dans la pratique en club qu'individuelle ;

Malgré l'augmentation importante du nombre de licenciés, le nombre d'accidents en escalade reste faible. Ce n'est encore pas satisfaisant : le nombre augmente, il y a trop d'accidents graves, la moitié concerne les mineurs.

Le défaut de vigilance et le manque de concentration du cadre, du grimpeur ou des partenaires, en sont les causes principales. Le livret passeport remet la sécurité au centre des préoccupations des pratiquants et des cadres.

Le turnover des licenciés est important (> 40 %) : les progrès, parfois trop lents, découragent de nombreux adhérents, notamment chez les jeunes. Le niveau d'escalade augmente, notamment grâce à des SAE de qualité de plus en plus nombreuses et des clubs mieux structurés. Pourtant les entraîneurs s'inquiètent sur le vivier des jeunes "performers".

Le passeport donne toute sa valeur à l'apprentissage de l'escalade.

Le passeport est un élément de réponse à ces problématiques ; il favorise la progression technique et améliore la sécurité des grimpeurs.

Le passeport permet de :

- apprendre les techniques de sécurité les plus simples pour une pratique sûre ;
- valoriser les facteurs de la performance pour élever le niveau de performance ;
- bien distinguer les milieux d'autonomie (en SAE, puis en site sportif d'1 longueur et enfin en sites sportifs de plusieurs longueurs).

Avec la volonté de ne pas « précipiter » le passage d'un passeport en quelques mois, mais prendre le temps de parvenir à une MAITRISE réelle :

- des techniques et du comportement nécessaires à la sécurité ;
- des facteurs de la performance spécifiques à chaque niveau de pratique.

La progression

- Passeports blanc, jaune, orange :
  - accès à l'autonomie en SAE et élévation du niveau de performance (5c) ;
- Passeports vert et bleu :
  - accès à l'autonomie en site sportif (une longueur de corde) et élévation du niveau de performance (6b) ;
- Passeport violet et rouge :
  - accès à l'autonomie en site sportif de plusieurs longueurs et élévation du niveau de performance (7a) ;
- Passeport noir :
  - élévation du niveau de performance dans des domaines diversifiés de l'escalade (bloc, voie, grande voie ou compétitions).

2.2 LE PASSAGE DES ANCIENS AUX PASSEPORTS ACTUELS

2.2.1 EQUIVALENCE ENTRE LES NIVEAUX ACQUIS AVEC L'ANCIEN DISPOSITIF PASSEPORT ET CEUX DES PASSEPORTS ACTUELS

Les niveaux de passeport acquis sur l'ancien dispositif restent acquis. Le titulaire d'un niveau bleu sur l'ancien passeport, reste passeport bleu avec le passeport actuel et il en garde tous les droits.

> ***Je suis passeport orange sur l'ancien dispositif, je passe une session passeport vert aujourd'hui sur les modalités actuelles : comment faire pour valider sur mon livret (signature et tampon) ?***
>
> *C'est très simple, soit :*



- Je garde mon ancien livret que le cadre signera au moment de l'évaluation. La date prouvera que la validation s'est faite selon les nouvelles modalités et les informations seront mises à jour dans mon « espace licencié ».

- Je demande le nouveau livret passeport à mon club : il y reporte les premiers niveaux de passeports (avec les dates) et le cadre complètera avec la validation du passeport vert.

Dans tous les cas je peux suivre mon cursus dans mon livret de formation sur mon espace licencié.

2.2.2 CONDITION D'ACCES EN FORMATION DE CADRE

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont précisées dans les règlements des brevets fédéraux téléchargeables sur la page des brevets fédéraux. Les titulaires du niveau de passeport correspondant ou supérieur seront dispensés de justifier les exigences décrites.

C'est la version en vigueur du règlement de la formation concernée qui fait référence.

Quels niveaux de passeport seront nécessaires pour entrer en formation de cadre ? *Orange pour l'accès à l'initiateur SAE, bleu pour l'initiateur escalade.*

J'organise un stage de formation d'initiateur escalade, puis-je programmer une session passeport le week-end précédent ? *Il est recommandé de programmer les sessions passeport sur sites sportifs suffisamment tôt afin de pouvoir reporter en cas de météo défavorable.*

Les passeports FFME sont reconnus comme dispenses d'exigences préalables pour l'accès à certaines qualifications professionnelles (DEJEPS mention escalade).

2.3 LE LIVRET PASSEPORT

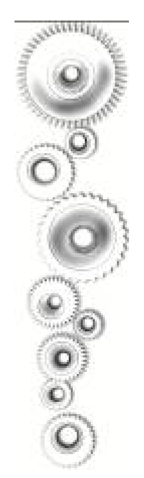
Le passeport est un document personnel, le titulaire doit remplir la fiche d'identité avec l'autorisation parentale pour les mineurs (en page 9).

2.3.1 J'APPRENDS, JE VALIDE

Après les pages de présentation générale du dispositif, chaque niveau de couleur est présenté successivement, en deux parties :

La première partie « J'apprends » présente les compétences à maîtriser. Elles sont présentées sans ordre chronologique car elles sont classées par thème (« Prendre confiance », «Progresser », « Protéger », ….). Une évaluation en contrôle continue permet de suivre sa progression.





La seconde partie « je valide » présente ce qui va être évalué lors de la session passeport parmi les compétences développées



Grimp' attitude
- à maîtriser mes émotions et contrôler mes réactions
- à prendre soin du matériel collectif et, après utilisation, à en faire le tri et signaler tout emprunt ou perte
- à privilégier un moyen de transport « raisonné »

Je fais des beaux mouvements en bloc ou en voie. J'ai confiance et je prends mes premiers petits vols.

Je valide ...

4c
5c

... si je grimpe en autonomie, des blocs et des voies en tête en garantissant ma sécurité et celle des autres.

- Je pare un grimpeur.
- Je préviens les autres grimpeurs de mon essai.
- Je prépare ma corde pour qu'elle file bien et en vérifie l'état.
- J'assure dans les règles de l'art et j'arrête une chute de façon dynamique.

Et ne pas oublier, je contrôle tout, bien et à 2.

- Je m'échauffe.
- Je contrôle mes réactions ...

Les contenus des précédents passeports sont aussi évalués.

J'alerte quand je vois une erreur de sécurité.

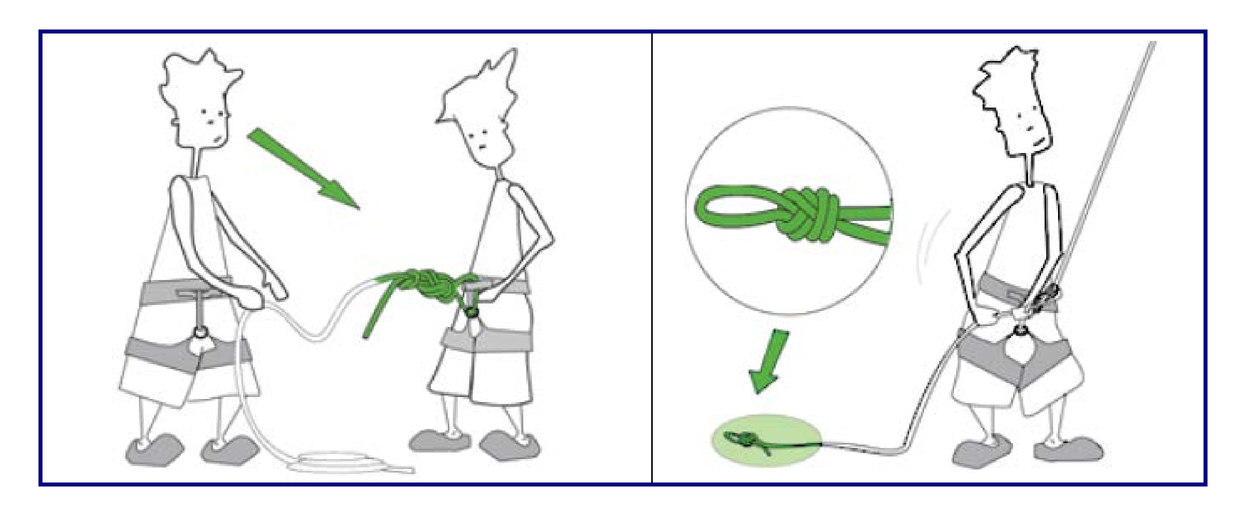
19

A chaque passeport, les niveaux de performance visés sont indiqués :

- une cotation pour le bloc
- et une pour les voies
- et une pour les grandes voies (à partir du violet).

2.3.2 Pages securite

Pour attirer l'attention sur les techniques de sécurité essentielles et ainsi réduire le nombre d'accidents, plusieurs double-pages ont été ajoutées ; le licencié pourra s'y reporter au fil de sa progression.



2.3.3 Validation

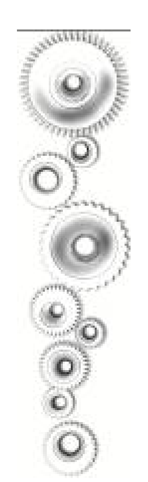
Pour chaque évaluation, le cadre date et signe la case correspondante sur la page récapitulative du livret du grimpeur (p 11) puis enregistre les résultats des licenciés sur l'intranet.





Le livret passeport m'apporte-t-il des conseils pour progresser d'un niveau à l'autre ?

Non, le livret identifie clairement les étapes. Mais pour progresser d'un niveau à l'autre, il faut suivre les conseils d'un cadre au fil des séances du club. Les livrets pédagogiques « progresser en escalade » sont un complément utile à cette progression.



3 LE PASSEPORT : MODE D'EMPLOI

3.1 CONDITION D'UTILISATION DES PASSEPORTS

Les licenciés de la fédération sont les destinataires privilégiés du dispositif mais tout pratiquant peut l'obtenir.

Pour un non licencié, il est possible d'obtenir le livret passeport dans toute structure d'enseignement de l'escalade qui l'utilise. Ces structures « externes » à la fédération peuvent s'inscrire dans le dispositif en signant une convention avec la FFME.

Le club a toute liberté pour définir les modalités de distribution des livrets à ses adhérents (à l'adhésion, à l'occasion d'une session de passage de passeport, d'un stage…).

3.2 LES PASSEPORTS, QUI PEUT LES UTILISER ?

Les structures affiliées à la FFME

- Club, section de club et établissement affiliés FFME
- Comité départemental et régional FFME

Les structures en convention avec la FFME

Il est possible d'obtenir le passeport dans toute autre structure d'enseignement de l'escalade qui souhaite s'inscrire dans cette démarche (UCPA, CREPS, UNSS, UFRSTAPS, écoles, collèges, lycées, … ou autres fédérations ...). Les structures non affiliées doivent alors signer une convention avec la fédération qui les engage à respecter les règles de fonctionnement du dispositif. Pour cela, il leur suffit de retourner le formulaire " Convention Passeport " daté et signé au siège de la Fédération. La convention est téléchargeable sur le site ffme.fr.

3.3 COMMENT UTILISER LES PASSEPORTS DANS LE CLUB ?

Le cadre compétent forme les licenciés et quand il les juge prêts à passer un niveau de passeport, organise une session de passage de passeports ou les inscrit à une session organisée au niveau départemental ou régional. Au cours de cette session, le niveau de maîtrise du licencié est évalué.

4 domaines de compétences doivent être évalués :

- En contrôle continu au cours de la formation :
  - Les habiletés gestuelles
  - Le comportement, la grimp'attitude
- Evaluation formelle lors de la session passeport
  - Le niveau de performance
  - La maitrise des techniques de sécurité

A l'issue des résultats de la session de passage, le cadre compétent :

- valide le livret passeport par sa signature à la page 11
- et pour les licenciés FFME, enregistre les passeports délivrés dans l'intranet Passeport FFME (voir détails dans Partie évaluation).

3.4 COMMANDER DES LIVRETS PASSEPORTS

3.4.1 LA COMMANDE PAR UN CLUB, UNE SECTION OU UN ETABLISSEMENT AFFILIES

Commande lors d'une réédition

Afin de réduire les transports, depuis la réédition fin 2010, les passeports sont envoyés directement aux clubs depuis l'imprimerie.

Chaque club commande un stock permettant de délivrer un livret à chacun de ses licenciés au cours des 4 saisons sportives à venir.

Pour cela, il renseigne le formulaire informatisé sur la fiche intranet du club. Un seul nombre à y saisir : la quantité de livrets souhaités. Tout le reste est automatique : calcul des frais de port, facturation et prélèvement.

Pour une estimation réaliste du nombre à commander, le club prévoit ses besoins pour cette saison et commande le double de livrets (pour tenir compte du renouvellement de ses licenciés sur plusieurs saisons (env. 30 % chaque année).

Pour aider le club à estimer ses besoins (nombre de licenciés sur 4 ans, nombre de passeports commandés dans les 4 dernières années passées, nombre de passeports attribués aux licenciés du club, …), tous les chiffres sont disponibles sur le formulaire de commande.

L'envoi des passeports est réalisé à l'issue de cette commande mensuellement jusqu'en avril 2011.

Réapprovisionnement du club

Le président du club (ou président de comité) commande les livrets passeports, éventuellement les cartes « premiers pas » dont il a besoin.

Pour un nouveau club,

Les passeports seront inclus dans un pack envoyé au club lors de son affiliation à la FFME.

3.4.2 La commande par un comite

Un comité peut juger nécessaire de disposer d'un stock de livrets passeport : il effectue sa commande via l'intranet du comité.

3.4.3 La commande par une structure conventionnee

La structure envoie le bon de commande passeport accompagné du règlement au siège FFME. Le bon de commande est disponible sur le site FFME.

3.5 LES TARIFS

3.5.1 Regles de fonctionnement

Règle 1 : Tout passeport attribué par le club à un licencié du club n'est pas facturé dès lors qu'il a bien été validé sur l'intranet fédéral.

Par contre, seront facturés les passeports remis :

- à des personnes non licenciées ;
- à des licenciés mais non validés sur l'intranet ;
- à des licenciés ne faisant pas partie du club ;
- en double ou en remplacement d'un livret perdu.

Règle 2 : Les passeports sont conditionnés par paquets de 25 non fractionnable.

Règle 3 : Les frais de port et d'affranchissement sont à la charge du commanditaire.

3.5.2 Pour les clubs et etablissements affilies

Les tarifs s'établissent donc ainsi :

- La 1ère commande de livret passeports est gratuite pour le club, seuls les frais de port et d'affranchissement sont payants.
- Commandes suivantes pour le renouvellement du stock :
    - les livrets attribués à des licenciés du club seront renouvelés gratuitement,
    - les livrets non attribués à des licenciés du club seront facturés au club au tarif de 3 €.

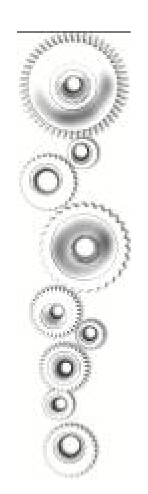
Ex : le club commande 100 passeports pour se réapprovisionner :

1er exemple : Si 100 passeports du stock précédent ont été validés dans l'intranet :

les passeports seront gratuits, ne seront facturés que les frais d'expédition.

2e exemple : Si seulement 70 passeports du stock précédent ont été validés dans l'intranet :

70 passeports seront gratuits, 30 passeports seront facturés au tarif de 3 € le passeport plus les frais d'expédition.



Cas particuliers :

- Pour un nouveau club, le 1er envoi de passeports est gratuit, les frais de port et d'affranchissement sont à la charge du club.
- Si le licencié perd son premier livret et que le club lui en délivre un second, ce livret sera facturé au club. Le club peut donc facturer ce livret au licencié :
- Tarif de facturation de la fédération au club 3 €,
- Tarif de facturation du club pour le licencié : au choix du club mais dans une limite de 5 €.
- Lorsque le club accueille un licencié d'un autre club sur une session passeport :
  - Soit le licencié demande un passeport à son club d'origine et vient avec,
  - Soit il achète un passeport lors de la session passeport.

3.5.3 Tarif livrets passeports pour les comites et structures conventionnees

C'est au club à remettre le livret passeport à ses licenciés, mais un comité peut juger important de disposer d'un petit stock de passeports pour en faire la promotion, pour le vendre à des non licenciés participants à un événement FFME.

Les livrets passeport sont facturés 75 € le paquet de 25 (soit 3 € le passeport) + frais de port et d'affranchissement.

Si un comité est amené à délivrer un livret passeport à un licencié, il le facture au licencié.

Le prix de revente du livret passeport est fixé par le comité ou la structure conventionnée dans une limite de 5 €.

3.5.4 Tableau de synthese

	Tarif d'achat du livret par la structure	**Tarif licencié**	**Tarif non licencié**
Club FFME et établissement affilié	Stock de départ gratuit Renouvellement : passeports non validés dans l'intranet 3 € l'unité	1er passeport gratuit dans son club 2ème passeport suite à perte : maximum 5 €	Maximum 5 €
Comité FFME et structure conventionnée	75 € le paquet de 25	maximum 5 €	

Peut-on encore utiliser l'ancien livret passeport ?

L'ancien livret Passeport escalade n'est pas obsolète. L'essentiel de la progression a été conservé à l'identique. Les licenciés qui possèdent un ancien livret peuvent donc le conserver. S'ils poursuivent leur progression, ils seront évalués sur les nouveaux critères. La date de validation prouvera qu'ils ont bien été évalués suivant les nouveaux critères. S'ils le souhaitent, ils pourront acheter le nouveau livret auprès du club.



4 L'EVALUATION

4.1 DANS QUEL CONTEXTE ?

Les sessions d'évaluation peuvent être organisées par un club ou un comité. Elles peuvent être programmées sur l'intranet fédéral (ffme.info) par l'administrateur du club, un comité ou le responsable régional de formation, cela permet de les faire apparaître sur le calendrier national et d'en assurer la promotion.

4.2 QUI EVALUE ?

4.2.1 Responsabilite du cadre

La légitime et juste exigence du cadre qui évalue est un gage de crédibilité. L'évaluation engage sa responsabilité. Le Passeport est d'ailleurs daté et signé par le cadre puis enregistré en son nom.

Tous les acteurs fédéraux sont tenus à une obligation de moyens quant au respect des procédures fédérales et à la sécurité de tous dans l'organisation de l'activité.

4.2.2 Dans les structures federales

Le cadre du club peut évaluer les premiers niveaux (premiers pas, blanc, jaune, orange). Au-delà (vert, bleu, violet, rouge), ce sont les instructeurs FFME ou les cadres habilités (initiateurs escalade, moniteurs ou professionnels formés) qui évaluent. Enfin, c'est la fédération qui attribue le niveau noir dans chaque spécialité.

Initiateur SAE, initiateur et moniteur escalade, ou professionnel
Initiateur escalade habilité
Moniteur escalade habilité
Instructeur FFME, professionnel escalade habilité

4.2.3 Dans les structures non affiliees a la federation

Les cadres professionnels à compétence escalade, dans le cadre de leurs missions, peuvent délivrer en autonomie des passeports escalade FFME jusqu'au niveau orange.

4.3 QUOI EVALUER ?

Pour chaque niveau, l'ensemble des compétences décrites dans le livret sont évaluées

L'évaluation vise à valider des compétences acquises par la pratique de l'escalade tant en formation, qu'en pratique personnelle. C'est donc la maîtrise qui intéresse le cadre. Et maîtrise ne veut pas dire réussir une fois par hasard, mais réaliser de manière efficace dans des conditions variées !

A chaque niveau du passeport correspond une saison de pratique en club. Les guides « progresser en escalade passeport… » vous propose une progression adaptée.

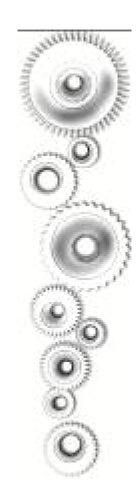
A l'issue d'un cycle d'escalade, lorsque le grimpeur maîtrise la gestuelle, le comportement, la sécurité, … et lorsqu'il a acquis le niveau de pratique nécessaire, le cadre l'encourage à se présenter à l'évaluation. Au contraire, il faut inciter les grimpeurs qui n'ont pas un niveau de maîtrise suffisant à différer leur présentation au test.



Les niveaux de passeports se valident chronologiquement.

Est-il possible de valider un niveau de passeport plus ou moins rapidement ?

Oui il faut adapter au public : avec des jeunes enfants il est recommandé d'étaler la progression pour chaque niveau sur 2 saisons (blanc/jaune - Jaune – jaune/ orange). A l'inverse avec de jeunes adultes sportifs il est possible d'aller plus rapidement sur les premiers niveaux



4.4 COMMENT EVALUER ?

L'évaluation s'effectue en deux temps :

- En contrôle continu au cours de la formation pour :
  - La maitrise des habiletés gestuelles
  - Le comportement, la grimp'attitude

- lors d'une session organisée spécialement pour le passage des passeports d'un ou plusieurs niveaux. Cette session apparaît au calendrier fédéral. pour :
  - le niveau de pratique ;
  - la maitrise des techniques de sécurité

Pour les premiers niveaux (blanc, jaune et orange), le cadre peut organiser des évaluations intermédiaires au cours de la progression.

A partir du niveau vert, l'évaluation prend obligatoirement la forme d'une session organisée spécialement pour le passage des passeports.

4.4.1 UN SUPPORT ADAPTE

En fonction des niveaux, l'évaluation doit se faire dans des conditions identiques à celles des apprentissages, à savoir :

SAE (ou site découverte aménagé comme une SAE par le cadre)

SNE site sportif d'une longueur et site de bloc

SNE site sportif d'une et plusieurs longueurs et site de bloc

4.4.2 DES VOIES ET BLOCS TEST, NON « A VUE »

Dans le but d'en simplifier l'organisation, l'évaluation du niveau de pratique ne se fait plus « à vue » :

- Le club n'a donc plus à ouvrir de voies spécifiques ni à se déplacer sur une autre structure. Les voies et blocs déjà ouverts au club feront l'affaire.
- En site naturel, les conditions d'évaluation « à vue » sont illusoires.

4.4.3 NIVEAU D'EXIGENCE



Rappel : on évalue la maîtrise et non une réussite accidentelle !

	Technique de sécurité maîtrisée	**Technique de sécurité non maîtrisée : si l'un des points est repéré, le grimpeur ne peut pas obtenir son passeport.**
Critères	– Réalisation – Avec efficacité – Sans oubli d'un point important – Sans hésitation ou temps de réflexion importants – Avec tous les contrôles – Et en attendant le feu vert du cadre	– Non réalisation – Réalisation non efficace – Oubli d'un point important – Hésitations, temps de réflexion importants – Absence de contrôle – Absence feu vert cadre – Comportement inadapté – …



Exemple pour le niveau blanc

Déroulement du test : Proposer 4 blocs faciles variés Proposer une voie où le pratiquant : – S'équipe, s'encorde, – Grimpe un début de voie et se fait bloquer (pour un test de prise en charge à faible hauteur), – Assure son partenaire en moulinette après le test de prise en charge à faible hauteur. Proposer 4 voies variées de niveau 4 où le pratiquant : – Grimpe, se fait bloquer en haut et redescend en moulinette, – Assure son partenaire, le bloque en haut de voie et le redescend.	
Critères de réussite :	
Enchaînement de 3 blocs variés	3 sur 4
Vigilant aux essais des autres grimpeurs, pas de stationnement au pied des blocs	O/N
Concentré pour s'équiper et s'encorder	O/N
Réalisation des techniques dans les règles	O/N
Autocontrôle (check liste)	O/N
Sollicitation du contrôle de l'assureur et attente du feu vert du cadre	O/N
Enchaînement de 3 voies (le critère aisance peut intervenir en cas de doute au bénéfice du candidat)	3/4
Equilibré et relâché lors des descentes	O/N
Concentré pour installer le frein d'assurage et la corde	O/N
Sollicitation du contrôle du grimpeur et attente du feu vert du cadre	O/N
Maîtrise de la manipulation et du placement lors de l'assurage à la montée et la descente	O/N
vigilant aux actions du grimpeur	O/N
Communication avec le grimpeur pour le blocage en haut de voie	O/N
Maîtrise de la descente du grimpeur, à vitesse modérée et continue	O/N
Respect la concentration des autres dans les moments importants (encordement, assurage)	O/N

Il faut 3 blocs et 3 voies sur 4 réalisés et « O » coché partout[1] pour obtenir le passeport blanc.

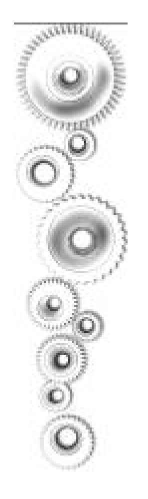
Evaluation répartie

Pour les premiers niveaux de passeport (blanc, jaune et orange), il est possible de répartir des évaluations dans le temps. Cette formule se rapprocherait le plus d'une évaluation formative.

Attention il est nécessaire de prendre quelques précautions :

	Précautions
Répartition des évaluations dans le temps	Attendre la maîtrise avant de proposer une évaluation Respecter un protocole précis et invariant Dédramatiser toute évaluation (c'est juste pour voir où vous en êtes) Distinguer les temps de formation et d'évaluation Expliquer la cause d'un échec

[1] Le cadre peut accepter 1 « non » s'il concerne un problème momentané de concentration ou proposer une nouvelle situation.



Exemple de répartition de l'évaluation du passeport blanc au fil d'une saison :

Période	Evaluation
Novembre	– S'équiper seul – Faire des anneaux – Sauter
Décembre	– S'encorder et assurer seul – Et possibilité de rattrapage de l'évaluation de novembre
Février	– Grimper sur les pieds – Et possibilité de rattrapage…
Mars	– Test bloc : 3 blocs sur 4 réalisés de niveau 3 – Lover une petite corde – Test voie : 3 voies sur 4 réalisées de niveau 4
Avril, mai, juin	– Possibilité d'évaluation de rattrapage pour tout jeune ayant été en échec sur tout ou partie des évaluations précédentes.

4.5 VALIDATION DE L'EVALUATION

4.5.1 Sur le livret

Le cadre remplit la case correspondante de la page 11 du livret du pratiquant et l'enregistre sur l'intranet.

4.5.2 Enregistrement des passeports dans l'intranet

L'enregistrement officiel des passeports permet au licencié de conserver une trace des niveaux validés. Ainsi :

- en cas de perte du livret passeport, le licencié aura toujours la trace des niveaux validés sur son livret de formation électronique (espace propre à chaque licencié).
- les pré-requis pour entrer en formation sont vérifiés automatiquement lors de l'inscription du licencié à une formation de cadre.

C'est la seule preuve de reconnaissance officielle par la fédération.

L'administrateur du club ou le cadre qui a évalué doit enregistrer les résultats sur l'intranet. Le système informatique a été allégé au maximum pour permettre une utilisation rapide et efficace (guide intranet)

Un nouveau licencié du club possède un passeport qui n'est pas enregistré dans le système, qui peut l'enregistrer ?

C'est le cadre qui a évalué le licencié qui doit enregistrer ce résultat dans l'intranet. A défaut, l'administrateur ou le cadre habilité du club peut l'enregistrer après s'être assuré que la personne maîtrise bien les compétences décrites

5 HABILITATION PASSEPORT

Pour répondre aux 10 000 validations annuelles, les instructeurs ne suffisent plus : des droits plus étendus (habilitation) sont attribués aux cadres qui suivent une formation. A l'issue de cette formation, ces cadres sont habilités à évaluer les passeports jusqu'à un niveau défini et acquièrent les droits correspondants de validation sur l'intranet fédéral.

5.1 ORGANISATION DE LA FORMATION « HABILITATION PASSEPORT »

C'est une formation d'une journée (ou deux demi-journées) programmée et organisée par le CR. Le formateur est un instructeur régional FFME particulièrement expérimenté sur l'évaluation des Passeports. Cette formation vise à informer les futurs évaluateurs sur le dispositif Passeport, leur apporter les outils nécessaires pour évaluer (contenus, modalités, critères). La formation comporte une mise en situation concrète pour évaluer de « vrais candidats » au cours d'une « vraie session ». Leurs résultats sont également enregistrés aussitôt dans l'intranet fédéral.

5.2 LA VALIDATION DES CADRES HABILITES

A l'issue de la formation, le responsable régional des formations délivre l'habilitation qui donne des droits plus étendus à son titulaire.

Il se connecte à l'intranet fédéral et attribue un nouveau profil « cadre habilité » aux initiateurs, moniteurs, ou professionnels qui ont suivi la formation. En fonction de leur diplôme respectif, ils pourront attribuer les passeports dans l'intranet fédéral. Ce droit d'accès est attribué pour 4 ans.

Le tableau de bord permettant de d'assurer le suivi des cadres « habilités » se trouve à la page « tableaux de bord passeports ».

5.3 LE CONTENU DE LA FORMATION

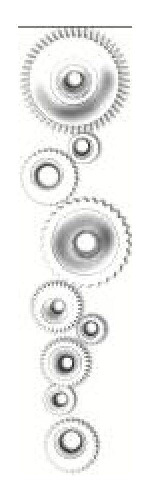
- Le dispositif Passeport FFME
- Présentation du livret et des contenus de chaque niveau
- Les critères d'évaluation par niveau
- Présentation des progressions types : « Progresser en escalade » (blanc et jaune)
- Présentation de la gestion informatisée des Passeports : saisie des sessions et saisie des résultats
- Mise en place d'un test sur le terrain et saisie des résultats du test par les personnes habilitées

5.4 INFORMATION

S'adressant à un nombre restreint de personnes ciblées, l'information peut se faire par e-mail (listing des diplômés régionaux) et sur le site du CR. Pour cette raison, les « habilitations » n'apparaissent pas au calendrier national de formation comme les autres formations ouvertes à tous licenciés.

J'ai participé à une formation habilitation passeport mais je ne vois pas le profil correspondant ?

C'est normal, il n'y a pas de profil de spécifique, il faut se connecter avec les profils classiques « initiateur » ou « moniteur ». L'habilitation donne des droits étendus à ces profils.



6 DES OUTILS

Le dispositif « Passeport » trouve son intérêt dans une très large diffusion. Il s'agit d'en faire un outil partagé par de très nombreuses structures. Sa promotion et sa diffusion sont donc essentielles au dispositif. Ainsi, de nombreux pratiquants pourront situer leur niveau sur une échelle connue et reconnue par tous.

Le club peut afficher qu'il est engagé dans cette démarche (indiquer sur le site fédéral qu'il propose les passeports, apposer des affiches, publier ses sessions de tests au calendrier, …).

Enfin, le niveau de chacun peut être matérialisé par un mousqueton de la couleur adaptée. Lorsqu'ils sont présentés lors des tests, par le cadre, c'est un service qui trouve beaucoup d'écho, notamment chez les plus jeunes.

6.1.1 Le « diplome Premiers pas »

Un format carte qui reprend les contenus et le test des « Premiers pas » en escalade. Il permet de laisser une trace d'un premier passage dans un club ou au cours d'une animation. Ils sont vendus par packs de 50 cartes à la boutique (10€). Ils peuvent être donnés ou revendus suivant leur utilisation (porte ouverte, animation sur mur mobile, manifestation promotionnelle, …).

6.1.2 Un mousqueton pour chaque couleur

A chacun des niveaux correspond un objet de reconnaissance distinctif. Le mousqueton FFME permet ainsi d'afficher officiellement sa couleur. Il est utilisable en porte-clés ou pour accrocher du petit matériel (sac à magnésie). Ces mousquetons aux couleurs du passeport et estampillés FFME sont en vente à la fédération

(4 €). Ils peuvent aussi être revendus aux pratiquants par les clubs (5 €).

6.1.3 Les affiches et les documents d'organisation

Afin d'aider les cadres et les structures à mettre en place une animation dans les meilleures conditions possibles, la FFME tient à leur disposition plusieurs documents parmi lesquels :

- Le guide de présentation et d'utilisation des nouveaux passeports,
- Des affiches pour promouvoir le dispositif ou annoncer une session de test,
- Un modèle de bilan de session : une fiche type à imprimer qui permet de prendre note, sur le terrain, des passeports délivrés,
- Une convention à passer avec d'autres structures qui seraient intéressées par les Passeports,
- Un bon de commande pour les livrets, affiches, mousquetons ou carte « Premiers pas »,
- Et, pour renforcer la lutte contre les accidents : de nouvelles affiches « sécurité ».

6.1.4 Des conseils de progression

Une série de publications « Progresser en escalade » propose des séances, des situations pour progresser à chacun des niveaux (blanc, jaune, orange, vert, …). Des progressions adaptées à chaque niveau donnent des exemples de jeux, exercices, éducatifs, séances… pour aider les cadres des clubs à faire progresser le grimpeur.

- Progresser en escalade Passeport Blanc (janvier 2011),
- Progresser en escalade Passeport Jaune (mars 2011),
- Passeport Orange (Eté 2011),
- La suite dans les années à venir.



7 EN SAVOIR PLUS

7.1 INFORMATIONS A DESTINATION DES CLUBS ET STRUCTURES

- Le calendrier des sessions passeport
- Programmer une session d'évaluation passeports (intranet)
- Intranet passeports
- Organiser des sessions passeport rouge performance

Pour les structures ou établissements non affiliés à la FFME :

- Convention "Point passeport"
- Bon de commande de passeports

7.2 INFORMATIONS A DESTINATION DES CADRES

- Enregistrer les résultats passeports
- Tableau de bord suivi des cadres « habilités »
- Intranet passeports

Pour toute information complémentaire
contactez le service formation de la FFME au 01 40 18 76 61

A la boutique fédérale *:*

Progresser en escalade, passeport blanc (janvier 2011)

Progresser en escalade passeport jaune (mars 2011)

Progresser en escalade passeport orange (2012)

Progresser en escalade passeport vert et bleu (2013)